

CONTRAT PEDAGOGIQUE

Entre:

L'école de Génie industriel
46 avenue Félix Viallet
38000 Grenoble
Représentée par Marie-Laure Perenon,
Responsable pédagogique de la filière Ingénierie De Produit

d'une part,

<u>Et</u>

Monsieur Mathius Andriamiraho, étudiant de 3ème année

d'autre part,

est conclu le présent contrat :

ARTICLE 1 : NATURE et OBJET DU CONTRAT

Le jury de 3^{ème} année qui s'est réuni le 05/10/2023 a autorisé le redoublement de Monsieur Mathius Andriamiraho sur la base des conditions suivantes :

Suite à la non validation d'une partie du semestre 9 à l'international en 2022/23 :

Les cours/UE suivants sont à valider en 2023/24 :

- Cours Entreprise et société, 2 crédits ECTS: rédaction d'un travail personnel à faire pendant le premier semestre 2023/24. Le détail des consignes et la deadline du rendu seront précisés par mail par Jean-Philippe Nicolai et/ou Mathilde Mondon-Navazzo.
- UE Projet industriel ou de recherche, 6 crédits ECTS: projet encadré par Guillaume Thomann, Mathius Andriamiraho doit prendre contact avec Guillaume Thomann pour définir le sujet et les dates exactes (130h, soit 4 semaines de travail à temps plein en février 2024)

Fait à Grenoble, le 23/10/2023

L'étudiant

Le Responsable pédagogique